



AVEC VÉYÉ MO SANTÉ, J'APPRENDS À SUIVRE ET À GÉRER MON ÉTAT DE SANTÉ DE FAÇON AUTONOME

Comment ça marche ?



Mon médecin me fait une prescription médicale pour un suivi par **VÉYÉ MO SANTÉ**.



Il s'assure que je pourrai gérer mon protocole en autonomie.
Si ce n'est pas le cas, il met en place les moyens nécessaires (appareil de mesures, infirmière, médiateur culturel, ...).
Il remplit une fiche d'inclusion qui regroupe toutes les informations me concernant.



Quand ma fiche d'inclusion est complète, mon médecin me présente la plateforme en ligne **VÉYÉ MO SANTÉ**, en face à face ou à distance (en téléconsultation).

- Il m'explique mon protocole.
- Il me montre où répondre aux questions et comment saisir mes données de santé.
- Il me donne mon identifiant et mon mot de passe pour que je puisse me connecter.



Si je perds mes informations de connexion, je devrai demander à mon médecin d'en générer de nouvelles.



VÉYÉ MO SANTÉ permet de recueillir des informations sur l'évolution de mes pathologies, de les transmettre à mon médecin et de les stocker de façon sécurisée.

Je vais confier mes données de santé à VÉYÉ MO SANTÉ.

C'est pourquoi mon accord est indispensable avant d'entrer dans le dispositif.



Je dois lire attentivement et signer la notice d'informations « Consentement du patient ».



Je peux maintenant me connecter à **VÉYÉ MO SANTÉ**.

Avec mon smartphone, ma tablette ou mon ordinateur, je vais sur le site :

<https://www.veyemosante.fr>